

DIRECTION GENERALE

Direction des Affaires Administratives et Financières
Sous-Direction des Affaires Administratives
Service des Marchés



GENERAL DIRECTORATE

Department of Administration and Finance Affairs
Sub-Department of Administration Affairs
Procurement Service

Yaoundé, **11 JUIN 2026**

ADDITIF N°001/2026

PORTANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT DES OFFRES, D'OUVERTURE DES PLIS ET CORRECTION DU DAO DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/SODECAO/CIPM/2026 DU 12 MAI 2026 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DE CERTAINS RESPONSABLES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/SODECAO/CIPM/2026 du 12 mai 2026 relatif à la surveillance et sécurisation des locaux et des résidences de certains responsables de la Société de Développement du Cacao, en procédure d'urgence, est modifiée ainsi qu'il suit :

I- REPORT DE LA DATE DE DEPOT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

- **au lieu de :**
date de dépôt : au plus tard jeudi le 11 juin 2026 à 11 heures
date d'ouverture des plis : jeudi le 11 juin 2026 à 12 heures.
- **Lire plutôt :**
Date de dépôt : au plus tard jeudi le 19 juin 2026 à 11 heures ;
Date d'ouverture des plis : jeudi le 19 juin 2026 à 12 heures.

II- CORRECTION DES CRITERES ELIMATOIRES

- **PIECE N°1 AAO ET PICE N°3 RPAO (pages 07 et 49)**

au lieu de :

Critères d'évaluations

Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main et timbrée au tarif en vigueur ;

4. Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
5. Non-respect d'au moins cinq (05) des huit (08) critères essentiels ;
6. Absence de l'attestation de non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années signée sur l'honneur ;
7. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
8. Absence de la lettre de soumission ;
9. Absence d'agrément en cours de validité pour l'exercice de l'activité de gardiennage signé par le Président de la République ;
10. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
11. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;
12. Non-respect du format de fichiers des offres.

Lire plutôt :

Critères d'évaluations

Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main et timbrée au tarif en vigueur ;
2. Absence au-delà du délai réglementaire de quarante-huit (48) heures du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
4. Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
5. Absence ou non-conformité de la Capacité financière supérieure ou égale trente-trois millions (33 000 000) de Francs CFA
6. Non-respect d'au moins cinq (05) des huit (08) critères essentiels ;
7. Absence de l'attestation de non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années signée sur l'honneur ;
8. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
9. Absence de la lettre de soumission ;
10. Absence d'agrément en cours de validité pour l'exercice de l'activité de gardiennage signé par le Président de la République ;
11. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
12. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;
13. Non-respect du format de fichiers des offres.

III- CORRECTION DU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

➤ PIECE N°4 CCAP (page 60)

Article 26 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

au lieu de

Quinze (15) exemplaires du présent Marché sont édités par les soins de l'Autorité Contractante.

Lire plutôt :

Vingt (20) exemplaires du présent Marché sont édités par les soins de l'Autorité Contractante.

As WA

IV- ACTUALISATION DE LA LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.

Au lieu de :

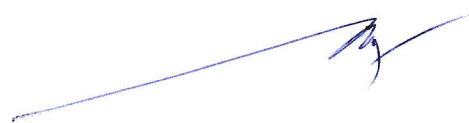
I- ETABLISSEMENT BANCAIRES AGREES

1. Afriland first Bank ;
2. Bange Bank ;
3. Banque Atlantique ;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
5. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) ;
6. Banque Internationale pour l'Epargne et le Credit (BICEC) ;
7. CITI Bank ;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC) ;
9. CCA Bank ;
10. Ecobank ;
11. National Financial Cedit Bank (NFC) ;
12. Société Camerounaise de Banque (SCB-Cameroun) ;
13. Société Générale (SGC) ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon ;
15. Union Bank of Cameroon (UBC) ;
16. United Bank for Africa (UBA).

II- COMPAGNIES D'ASSURANCE

1. Activa Assurances ;
2. Assurance et Reassurance Africaine (AREA) ;
3. Atlantique Assurances Cameroun ;
4. Chanas Assurances ;
5. CPA SA ;
6. NSIA Assurances ;
7. PRO ASSUR ;
8. Prudential Beneficial General Assurances ;
9. Royal Onyx Insurance Cie ;
10. SAAR ;
11. SANLAM Assurance ;
12. Zenithe Insurance.

AT us



Lire plutôt

I- ETABLISSEMENT BANCAIRES AGREES

1. Acces bank
2. Afriland first Bank ;
3. Bange Bank ;
4. Banque Atlantique ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) ;
7. Banque Internationale pour l'Epargne et le Credit (BICEC) ;
8. CITI Bank ;
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC) ;
10. CCA Bank ;
11. Ecobank ;
12. La Régionale
13. National Financial Credit Bank (NFC) ;
14. Société Camerounaise de Banque (SCB-Cameroun) ;
15. Société Générale (SGC) ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon ;
17. Union Bank of Cameroon (UBC) ;
18. United Bank for Africa (UBA).

II- COMPAGNIES D'ASSURANCE

19. Activa Assurances ;
20. Assurance et Reassurance Africaine (AREA) ;
21. Atlantique Assurances Cameroun ;
22. Chanas Assurances ;
23. CPA SA ;
24. NSIA Assurances ;
25. PRO ASSUR ;
26. Beneficial General Insurance S.A ;
27. Royal Onyx Insurance Cie ;
28. SAAR ;
29. SANLAM Assurance ;
30. Zenithe Insurance.

Le reste sans changement.

